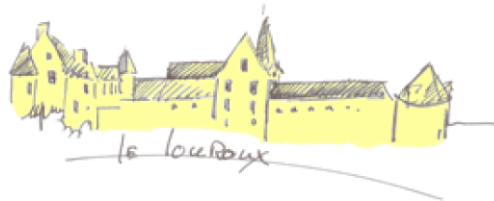


Commune de Le Louroux

Département d'Indre et Loire



Commune de le Louroux
14 rue nationale
37240 Le Louroux

*Elaboration du PLU : 7 Mars 2007
Déclaration de projet : 7 Février 2019*

Bilan de la concertation

*Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de la révision n°2 du
Plan Local d'Urbanisme par le conseil municipal du 22 décembre
2025*

Le Maire Eric Deniau

Sommaire

La concertation dans le PLU.....	3
1. Rappels des modalités de concertation.....	4
2. Déroulement de la concertation.....	6
2.1. Réunions personnes publiques associées.....	6
2.2. Réunions publiques.....	6
2.3. Réunion avec les agriculteurs.....	6
3. Prise en compte des suggestions et des avis recueillis.....	7
4. Conclusion.....	8
5. Annexes.....	9
5.1. Bulletins municipaux, affiches, site internet.....	9
5.2. Synthèse questionnaire agriculteur.....	11
5.3. Synthèse des requêtes.....	27

La concertation dans le PLU

L'article L103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme.
- 2° La création d'une zone d'aménagement concerté.
- 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.
- 4° Les projets de renouvellement urbain.

1. Rappels des modalités de concertation

La révision du PLU et la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) ont été prescrites par délibération du conseil municipal du Louroux en date du 12 juillet 2023. Cette démarche a été entreprise avec la volonté d'associer au maximum les habitants.

Les modalités de concertation avec la population et les associations concernées, conformément au Code de l'Urbanisme, incluent :

- La tenue d'au moins deux réunions publiques au moment du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et avant l'arrêt du projet.
- La mise en place d'un espace dédié sur une page internet de la commune qui permettra d'accéder aux documents présentés et aux comptes rendus des réunions publiques, ainsi que de prendre connaissance des documents de référence produits pendant l'élaboration de la révision (diagnostic, projets d'orientations, d'aménagement et de programmation).
- La mise à disposition d'un cahier de concertation disponible aux heures et jours d'ouverture habituels de la Mairie.
- Les observations pourront être directement adressées par courrier à la mairie (en précisant l'objet "Révision du PLU") ou par mail à mairie@lelouroux.com.
- Des articles dans le magazine municipal et sur le site internet.
- La commune se réserve la possibilité de mettre en place toute autre mesure de concertation qui s'avérerait nécessaire, notamment des ateliers participatifs, si la situation sanitaire le permet.

Les objectifs de la révision du PLU pour Le Louroux incluent :

- Accueillir une nouvelle population dans le but de favoriser le renouvellement de la population en s'inscrivant dans un

recentrage de l'urbanisation sur le bourg, et permettre le maintien des effectifs scolaires.

- Poursuivre le développement de la commune en permettant la construction de logements répondant à une demande diversifiée et garantir une offre immobilière suffisante pour les habitants.
- Conserver l'identité rurale de la commune en préservant une agriculture dynamique.
- Protéger le patrimoine paysager, assurer la protection des espaces naturels, ainsi que leur fonctionnalité écologique, en cohérence avec les orientations du SCoT.
- Favoriser le développement des activités artisanales et commerciales, et permettre le développement du tourisme vert (gîtes, chambres d'hôtes...), et préserver les sentiers communaux.
- Prendre en compte les différentes nouvelles dispositions législatives en vigueur depuis la dernière version du PLU, notamment la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 (loi MAP), la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 et la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 11 septembre 2014, et la loi Climat Résilience du 24 août 2021.
- Anticiper la mise en place du futur PLUi et mettre en compatibilité le PLU avec l'évolution du contexte supra-communal et notamment avec le Schéma de Cohérence Territoriale Loches Sud Touraine, le PCAET et le SRADDET.
- Analyser le territoire de la commune et les perspectives d'évolution de ce dernier.
- Faire évoluer le document face aux besoins futurs, pour être en accord avec les réalités économiques, sociales, urbaines et environnementales.
- Définir un projet d'aménagement pour la décennie à venir.
- Préserver les activités existantes, notamment les activités agricoles, et maintenir ou renforcer le potentiel existant pour de nouvelles activités.

- Encadrer les possibilités de développement des énergies renouvelables.
- Réviser le périmètre de protection des monuments historiques par la création d'un PDA (Périmètre Délimité des Abords).

Les modalités de concertation pour Le Louroux sont les suivantes :

- Diffusion d'informations sur le site internet de la commune.
- L'organisation d'au moins une réunion publique avant l'arrêt de projet du PLU.
- La mise à disposition d'un registre ouvert en mairie pendant toute la durée de la concertation.

2. Déroulement de la concertation

2.1. Réunions personnes publiques associées

Deux réunions ont eu lieu avec les personnes publiques associées pour leur présenter le projet et recueillir leurs avis :

- Une réunion avec les personnes publiques associées a également eu lieu le vendredi 10 janvier 2025.
- Une deuxième réunion avec les personnes publiques associées s'est tenue le mardi 15 juillet 2025.

2.2. Réunions publiques

Plusieurs réunions publiques ont eu lieu :

- Une réunion publique d'information s'est tenue mardi 9 avril 2024 à 18h30 à la salle des fêtes. Lors de cette réunion, une présentation de la procédure de révision du PLU a été faite avec les grands objectifs.
- Une réunion publique d'information s'est tenue le vendredi 10 janvier 2025 à 19h00 à la salle de la grange classique. Lors de cette réunion, une présentation de l'état d'avancement de la procédure de révision du PLU a été faite.
- Une réunion publique d'information s'est tenue le mardi 15 juillet 2025 à 18h30 à la salle des fêtes. Lors de cette réunion, une présentation du futur PLU a été faite.

2.3. Réunion avec les agriculteurs

Une réunion a été réalisée avec les agriculteurs de la commune le 9 avril 2024 à 14 heures, pour leur présenter les objectifs et les enjeux du PLU. Cette réunion fait suite à un envoi de questionnaires pour mieux cerner les enjeux du monde agricole sur la commune. Dix-huit exploitants ont répondu.

3. Prise en compte des suggestions et des avis recueillis

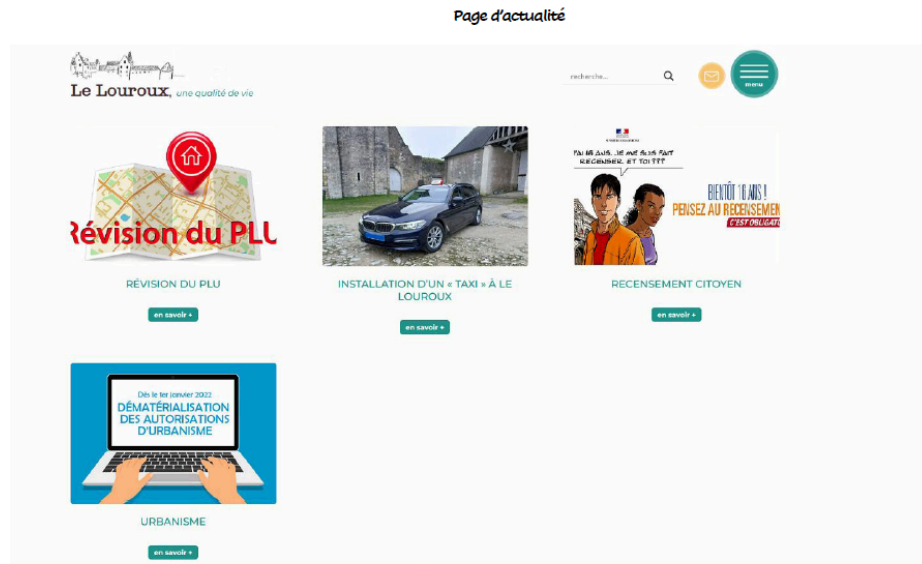
Les moyens d'expression privilégiés ont été les courriers et les mails reçus en mairie. Le tableau situé en annexe fait la synthèse des demandes.

4. Conclusion

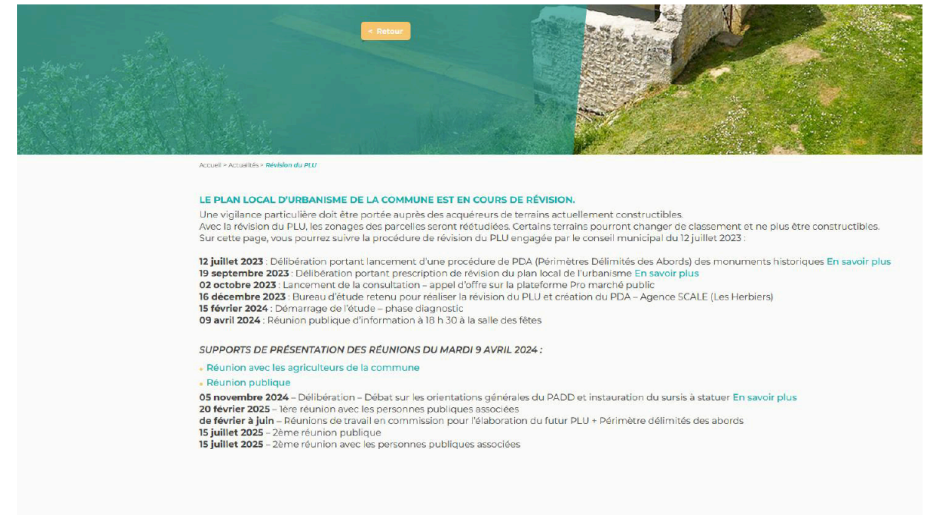
La concertation a permis de rencontrer les habitants de la commune et de connaître leurs attentes, leurs préoccupations et leurs préconisations, notamment lors des réunions publiques. Elle a également donné la possibilité d'expliquer les lois qui encadrent le PLU et de débattre sur le projet global de PLU.

5. Annexes

5.1. Bulletins municipaux, affiches, site internet



Page d'actualité du site internet de la mairie présentant la révision du PLL



Page dédiée à la révision du PLU du site internet de la mairie

Type	Statut	Panneaux	Dates	Lectures	Modifié le	Actions
INFO	Expire	ENERGIS APPELLE A LA VIGILANCE	Du 19/03/2024 au 19/04/2024	0 247	19/03/2024 09:59 VAS@le-NEPS	...
INFO	Expire	RÉUNION PUBLIQUE RÉVISION PLU	Du 29/03/2024 au 09/04/2024	0 874	29/03/2024 15:23 VAS@le-NEPS	...
ALERTE	Archivé	vague de vent	A partir du 21/02/2024	0 550	26/02/2024 12:25 VAS@le-NEPS	...
ALERTE	Archivé	Coupage de courant - suite 2	A partir du 22/02/2024	0 855	26/02/2024 12:25 VAS@le-NEPS	...
ALERTE	Archivé	Risque d'influence aviaire hautement pathogène	A partir du 06/12/2023	0 270	09/02/2024 12:25 VAS@le-NEPS	...
ALERTE	Archivé	Alerte INERIS	A partir du 29/12/2023	0 529	09/01/2024 10:20 VAS@le-NEPS	...

Extrait des archives de communication sur e réunion publique du 9 avril 2024

Bonjour,

Dans le cadre de la révision du PLU, Monsieur le Maire et le bureau d'étude SCALE vous propose d'échanger sur ce sujet le **mardi 9 avril à 18h30 à la salle des fêtes.**

Dans l'attente de vous rencontrer.



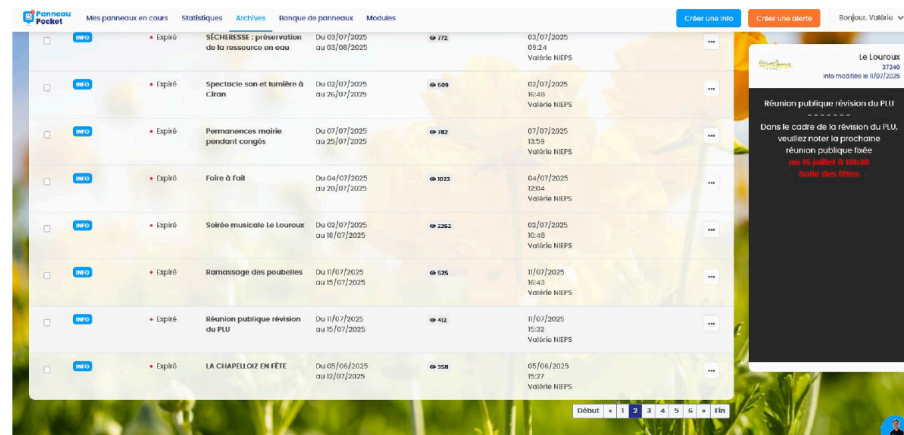
REUNION PUBLIQUE N°1

Plan Local d'Urbanisme

Révision du PLU
réunion publique
MARDI 9 AVRIL
18H30
SALLE DES FÊTES

Mairie de Le Louroux
14 rue Nationale - 37340 LE LOUROUX
Tel : 02 47 92 82 07 - www.lelouroux.com

Mail envoyé aux habitants informant de la tenue d'une réunion publique le 9 avril 2024



Statut	Titre	Du	Au	Heure	Local
Explo	Séminaire : prise de décision de la ressource en eau	03/07/2025	03/08/2025	09:00	03/07/2025 09:00 Salle des fêtes
Explo	Spectacle son et lumière à Cléon	02/07/2025	02/07/2025	18:00	02/07/2025 18:00 Salle des fêtes
Explo	Pernanences mairie pendant congés	01/07/2025	25/07/2025	09:00	01/07/2025 09:00 Salle des fêtes
Explo	Fête à full	04/07/2025	04/07/2025	09:00	04/07/2025 09:00 Salle des fêtes
Explo	Sésoée musicale Le Louroux	02/07/2025	02/07/2025	10:00	02/07/2025 10:00 Salle des fêtes
Explo	Ramassage des poubelles	11/07/2025	15/07/2025	08:00	11/07/2025 08:00 Salle des fêtes
Explo	Réunion publique révision du PLU	11/07/2025	15/07/2025	18:30	11/07/2025 18:30 Salle des fêtes
Explo	LA CHAPELLOZ EN FETE	05/08/2025	12/07/2025	09:00	05/08/2025 09:00 Salle des fêtes

Le Louroux 37340
Info modifiée le 15/07/2025

Réunion publique : révision du PLU
Dans le cadre de la révision du PLU, veuillez noter la prochaine réunion publique fixée **le mardi 9 avril à 18h30 - Salle des fêtes.**

Extrait des archives de communication sur e réunion publique du 15 juillet 2025

Bonjour,

Dans le cadre de la révision du PLU, veuillez noter la prochaine réunion publique fixée **au 15 juillet à 18h30 - Salle des fêtes.**

Cordialement,

Maire de Le LOUROUX
Tél : 02 47 92 82 07

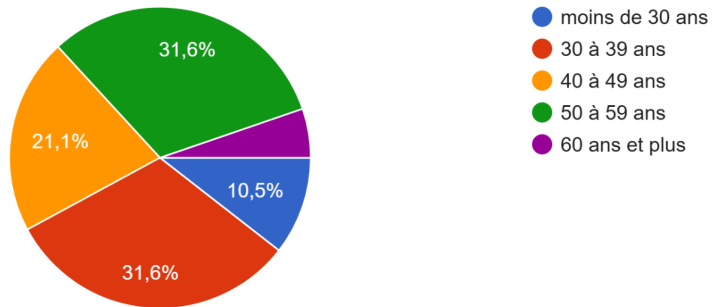


Mail envoyé aux habitants informant de la tenue d'une réunion publique le 15 juillet 2025

5.2. Synthèse questionnaire agriculteur

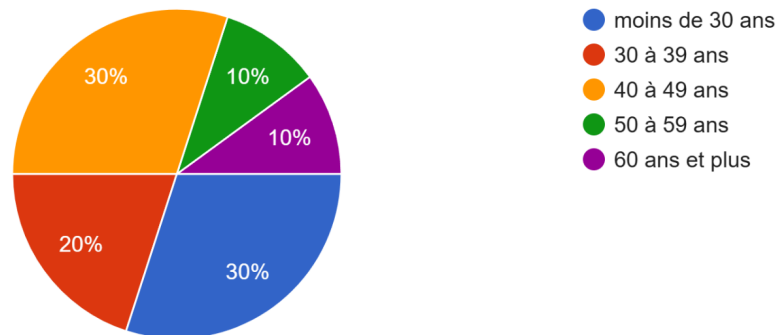
Question 1 - Quel est votre âge ?

19 réponses



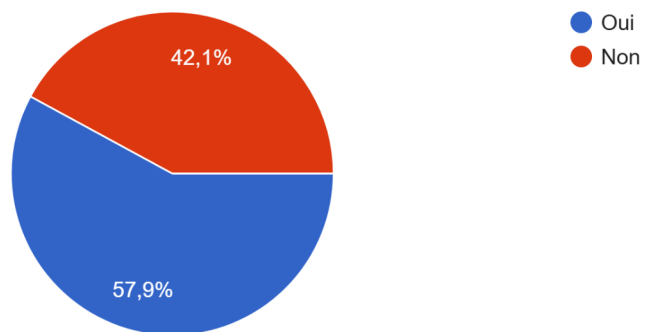
Question 2 - Si vous exercez votre activité en groupement, quel est l'âge de l'associé le plus jeune ?

10 réponses



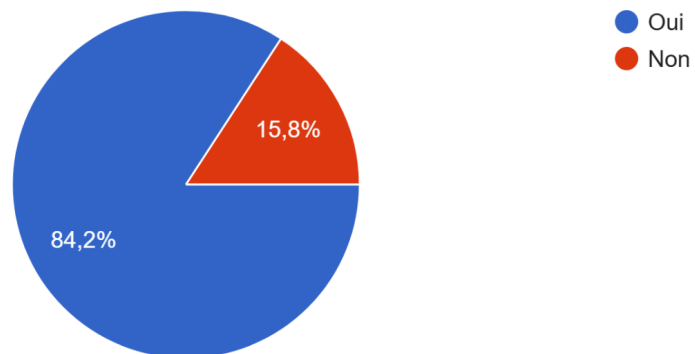
Question 3 - Si votre activité doit s'arrêter dans les 10 prochaines années, avez-vous un successeur ?

19 réponses



Question 4 - Etes-vous propriétaire des bâtiments de votre exploitation ?

19 réponses



Question 5 - Quelle est l'activité principale de l'exploitation ?

19 réponses

Céréales

CEREALIERE

CULTURES DE CEREALES

élevage bovin lait

céréales

Élevage de brebis laitières

élevage porcs et méthanisation

cereales

Élevage vaches laitières

Polycultures

Grandes cultures

Céréaliier

Vaches Laitières

Culture

Elevage caprin

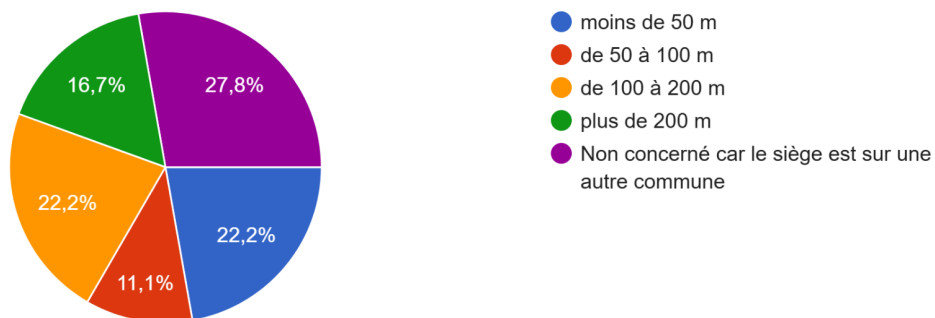
Polyculture élevage

Cereales

CEREALES

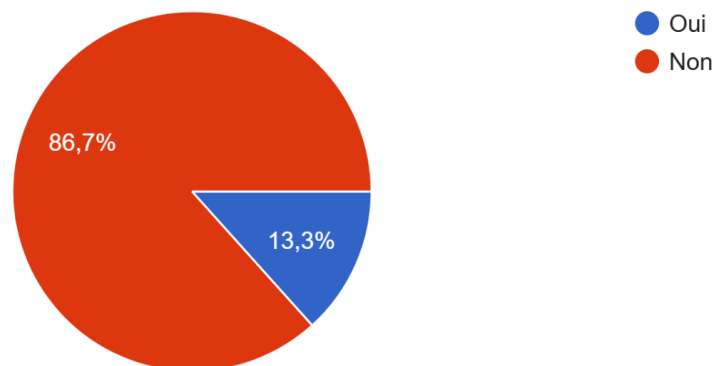
Question 6 (Exploitants strictement sur la commune) - Les bâtiments d'exploitation de votre siège sur la commune sont-ils proches de bâtiments tiers (habitations voisines) ?

18 réponses



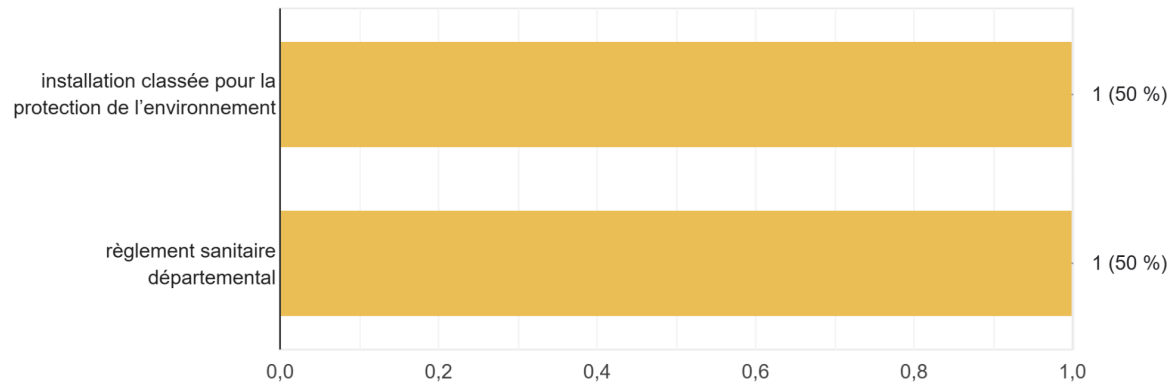
Font-ils l'objet d'une obligation d'éloignement par rapport aux bâtiments tiers ?

15 réponses



Si oui, pour quels motifs ?

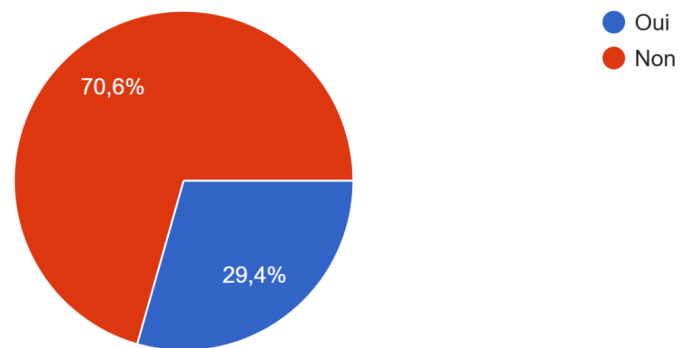
2 réponses



Question 7 (Exploitants de la commune et exploitants dont le siège est sur une autre commune)

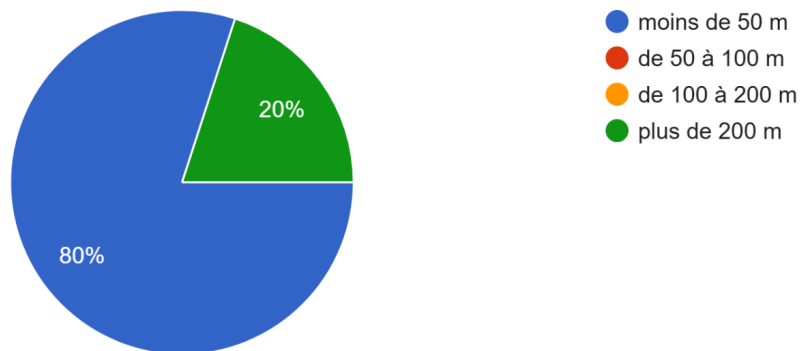
Avez-vous d'autres bâtiments d'exploitation hors siège, sur la commune ?

17 réponses



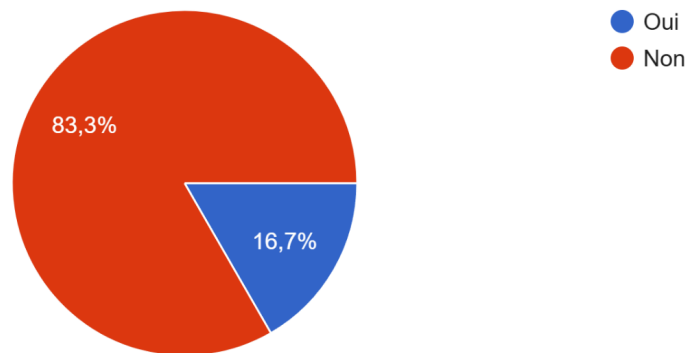
Si oui, sont-ils proches de bâtiments tiers ?

5 réponses



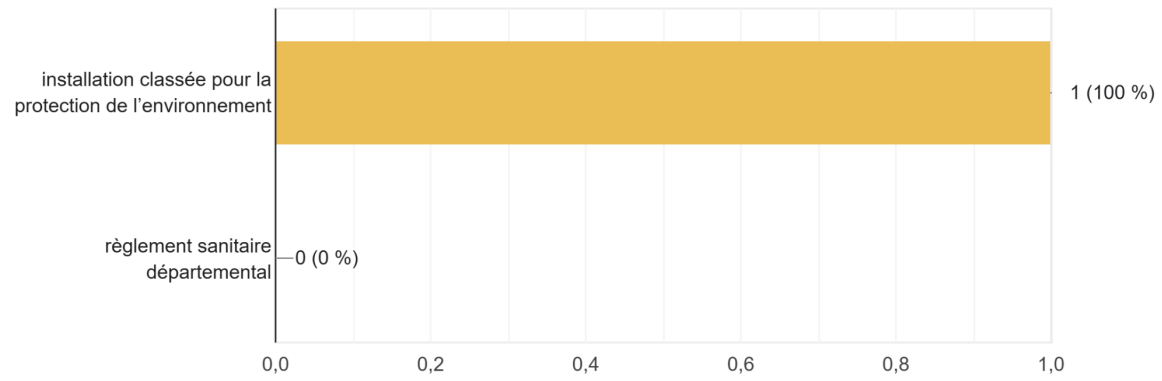
Font-ils l'objet d'une obligation d'éloignement par rapport aux bâtiments tiers ?

6 réponses



Si oui, pour quels motifs ?

Une réponse



Si oui, de quelle nature (par ex : maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau, limitation des traitements phytosanitaires...) ?

13 réponses

bandes enherbées

BANDES ENHERBEES, ZNT,...

BANDES ENHERBEES LE LONG DES COURS D EAU

bandes enherbées etc.

bail rural environnemental (ENS étang du Louroux et Terre de Liens)

bandes enherbées et znt riveraines

Bande enherbées,znt

Les ZNT les bordures enherbees

Bande enherbée obligatoire, respect de la directive nitrate

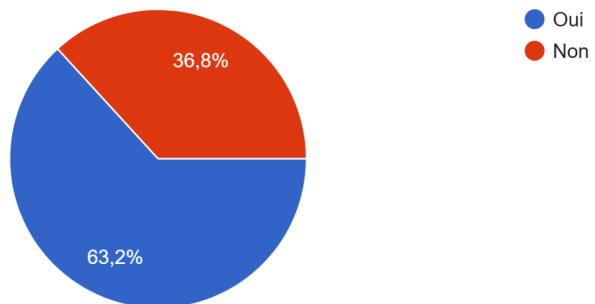
Bandes enherbees

Maintien des bandes enherbées le long des fossés

Maintien de bandes enherbées

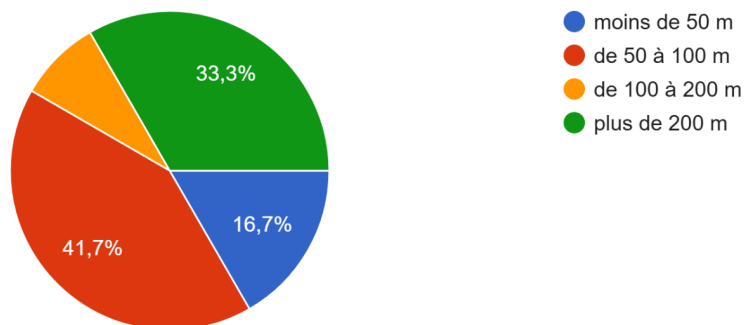
Question 9 - Votre exploitation possède-t-elle un plan d'épandage sur la commune ?

19 réponses



Si oui, est-il proche de bâtiments tiers ?

12 réponses



Situation du plan d'épandage (village ou lieu-dit) :

10 réponses

LA CHAUMINE

les Cartes

le louroux et manthelan

sur 4 communes

la basse cour

Le Louroux

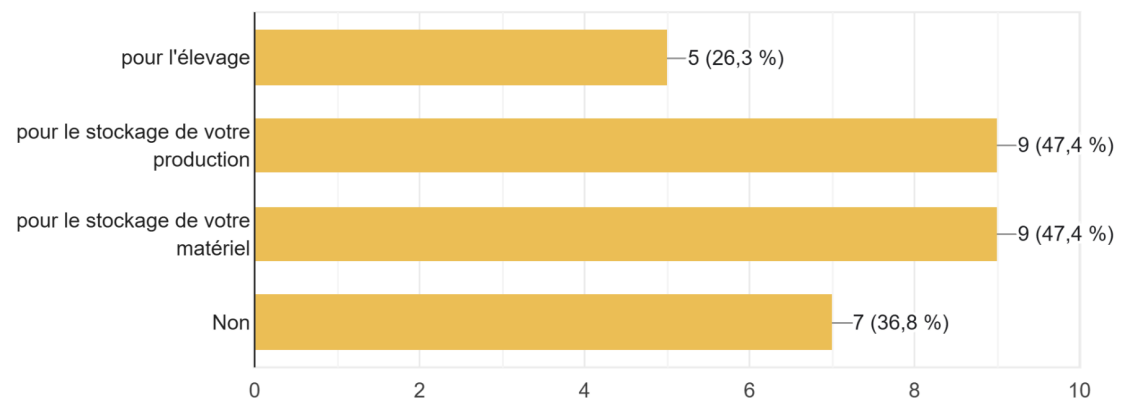
Le Louroux

Le parc la presle

Là turmeliere

Question 10 - Avez-vous des projets de réalisation de nouveaux bâtiments d'exploitation ?

19 réponses



Si oui, situation envisagée (village ou lieu-dit, numéro de parcelle) :

10 réponses

37240 LA CHAPELLE BLANCHE ST MARTIN

beaulieu, le louroux

parcelles attenantes aux batiments déjà construite

champ durand

la basse cour OC1196

Le carroir

Vou, Le Mesnil

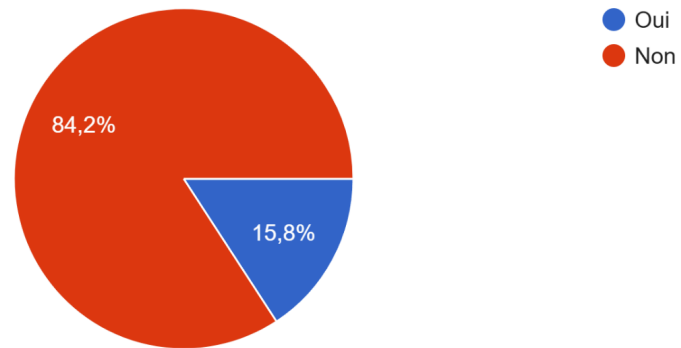
Le Bois Saint Martin

La turmeliere

LA CONTERAYE

Question 11 - Avez-vous des projets de mises aux normes de vos bâtiments d'exploitation ?

19 réponses



Si oui, situation des bâtiments concernés (village ou lieu-dit, numéro de parcelle) :

3 réponses

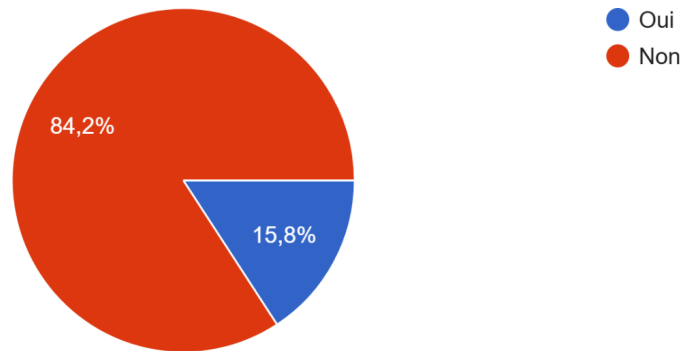
champ durand

la basse cour OC1185

Le Louroux

Question 12 - Avez-vous d'autres projets ?

19 réponses



Si oui, de quelle nature ? (gîte rural, lieu de vente directe, camping à la ferme...)

3 réponses

CONSTRUCTION MAISON

Panneau Voltaïque

Production photovoltaïque

Situation (village ou lieu-dit, numéro de parcelle) :

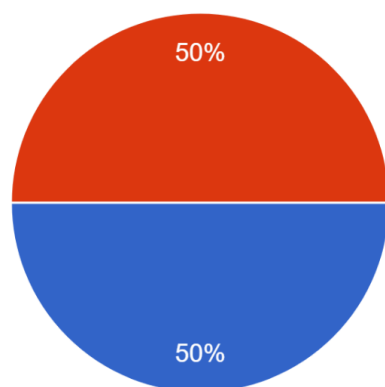
2 réponses

Le carroir

La turmeliere

Seront-ils proches de vos bâtiments d'exploitation ?

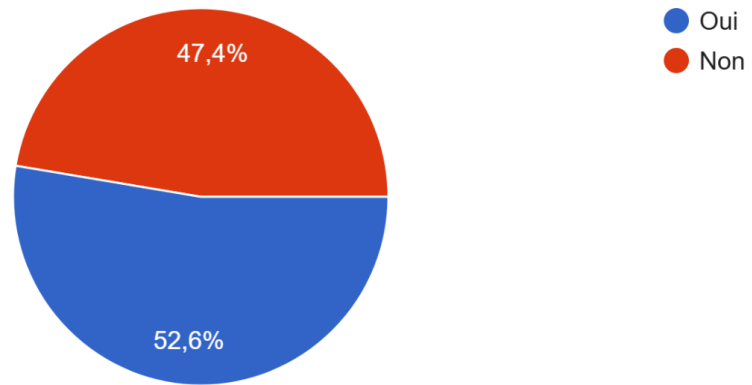
4 réponses



- moins de 50 m
- de 50 à 100 m
- de 100 à 200 m
- plus de 200 m

Question 13 - Avez-vous des problèmes de déplacements pour vos machines agricoles ?

19 réponses



5.3. Synthèse des requêtes

Date de la demande	Moyen de contact (mail, courrier)	Objet de la demande
11/03/2025	Demande par courrier	Demande de CU pour la construction de trois maisons Demande de CU sur les parcelles FR 21, FR 23, FR 161, dans le hameau la Gitonnière pour la construction de trois maisons. Le projet est en cours depuis plusieurs années, empêché par des contraintes techniques aujourd'hui levées.
20/05/2025	Demande par courrier	Changement de zonage de Nh en NL pour le développement d'une activité touristique Le projet porte sur la création d'une zone de gîtes et de camping à la ferme sur la parcelle AR 711. La parcelle est actuellement en Nh et passerait en NL pour le développement de l'activité.